

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/108/2007 – ÉFAI

18 juin 2007

AU 154/07

Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Dakota du Sud)

Elijah Page (h), Blanc, 25 ans

---

Elijah Page doit être exécuté dans l'État du Dakota du Sud dans la semaine du 9 juillet. Il a été condamné à la peine capitale en 2001 pour kidnapping, torture et meurtre sur la personne de Chester Allan Poage, tué en 2000 à l'âge de dix-neuf ans. Aucune exécution n'a eu lieu dans le Dakota du Sud depuis soixante ans. Elijah Page a abandonné toutes ses voies de recours.

Chester Poage a été tué le 13 mars 2000 près de Spearfish, une ville située en zone rurale dans l'ouest du Dakota du Sud. Son corps a été retrouvé au bout d'un mois, et une autopsie a révélé qu'il était mort des suites de blessures à l'arme blanche et d'une grave lésion à la tête provoquée par un objet contondant. Trois jeunes hommes ont été inculpés du meurtre : Darrell Hoadley, Briley Piper et Elijah Page, respectivement âgés de vingt, dix-neuf et dix-huit ans au moment des faits.

Les trois inculpés ont été jugés séparément. Briley Piper a plaidé coupable, renonçant au droit d'être jugé et condamné par un jury. Un juge l'a condamné à mort le 19 janvier 2001. Elijah Page en a fait de même et a été condamné à la peine capitale par le même juge le 16 février 2001. Darrell Hoadley a plaidé non coupable et a comparu devant un jury. Les jurés l'ont déclaré coupable du même crime, avec les mêmes circonstances aggravantes (éléments rendant l'accusé passible de la peine capitale) qu'Elijah Page et Briley Piper. Ils étaient partagés sur la sanction à appliquer et Darrell Hoadley a été condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle en mai 2001.

En janvier 2006, la cour suprême de l'État a confirmé la peine de mort prononcée contre Elijah Page. Sur les cinq juges, deux ont émis des avis divergents (comme dans le cas de Piper) : « *Sur la base, essentiellement, de déclarations émanant de Hoadley, Piper et Page qui n'ont pas été vérifiées, n'ont pas fait l'objet de contre-interrogatoires et qui servaient les intérêts de leurs auteurs, la cour de circuit et la majorité des juges parviennent à la conclusion que Piper et Page sont plus coupables et éprouvent moins de remords que Hoadley, et qu'à ce titre ils méritent plus d'être condamnés à mort. Revenant d'une manière quelque peu surprenante sur les arguments qu'il a avancés dans le cas de Hoadley, le ministère public estime aujourd'hui que Hoadley est moins coupable de ce crime horrible que Piper et Page [...] En réalité, il a retenu les mêmes charges contre Hoadley, Piper et Page, leur reprochant les mêmes actes et les mêmes comportements, ce qui a abouti à la même déclaration de culpabilité pour chacun d'entre eux. Les mêmes circonstances aggravantes ont été avancées et retenues pour chacun d'eux [...] Aucune différence significative ne justifie que Hoadley soit condamné à la prison à vie quand Piper et Page reçoivent une sentence de mort.* » Les juges minoritaires ont conclu que chacun des trois accusés « *devrait être condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour avoir commis des actes sensiblement identiques dans ce meurtre.* »

À l'instar de nombreux condamnés du couloir de la mort aux États-Unis, Elijah Page a eu une enfance marquée par la pauvreté et les violences. Selon les informations recueillies, alors qu'il vivait avec ses frères et sœurs et sa mère toxicomane dans des immeubles abandonnés de Kansas City (Missouri), sa mère a permis à d'autres d'abuser sexuellement de lui, dès l'âge de deux ans, en échange de drogues. Lorsqu'il avait sept ans, elle a perdu la garde de ses enfants en raison des atteintes, des violences et de la misère auxquelles ils étaient confrontés. L'État a alors placé les enfants sous la garde de leur beau-père, mais les atteintes et les privations ont continué. Elijah Page a été repris en charge par l'État lorsqu'il a eu treize ans, environ, et au cours de l'année qui a suivi, il a côtoyé plus d'une douzaine de familles d'accueil et a fait de nombreuses fugues. À l'âge de quatorze ou quinze ans, il a subi des évaluations psychiatriques qui ont conclu à un comportement agressif et antisocial. Lorsqu'il a pris la direction du Dakota du Sud, en 1999, à l'âge de dix-sept ans, il avait déjà fréquenté plusieurs centres de détention pour mineurs, notamment à la suite de cambriolages et de vols de voitures. En le condamnant à la peine capitale pour le meurtre commis

en 2000, alors qu'il avait dix-huit ans, le juge a reconnu : «  *votre enfance a dû être un véritable enfer. La plupart des gens se comportent mieux avec leurs animaux que ne l'ont fait vos parents avec leurs propres enfants. »*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Parmi les personnes exécutées aux États-Unis depuis 1977, une sur dix environ était prétendument « volontaire », terme se rapportant aux prisonniers qui ont abandonné leurs voies de recours et ont « consenti » à être exécutés. Un grand nombre de facteurs peuvent intervenir dans la décision d'un condamné à mort qui choisit de ne pas exercer les voies de recours qui lui sont offertes – entre autres, les troubles mentaux ou physiques, les remords, la volonté de braver les autorités, les convictions religieuses, la dureté des conditions de détention, notamment l'isolement prolongé et l'absence de contacts physiques avec les visiteurs, l'alternative déprimante de la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, le peu d'espoir de voir les recours aboutir, la recherche de la notoriété, ou tout simplement le désir, pour le prisonnier, d'acquiescer un semblant de contrôle sur une situation qui lui échappe entièrement. Que la décision du condamné soit rationnelle ou non, force est de reconnaître que l'État commet un homicide qui est au moins aussi prémédité, si ce n'est plus, que le meurtre pour lequel le condamné est puni (pour de plus amples informations, voir *USA. Prisoner-assisted homicide: More 'volunteer' executions loom*, Index AI : AMR 51/087/2007, 17 mai 2007, <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR510872007>).

L'exécution d'Elijah Page avait précédemment été fixée à la semaine du 29 août 2006 (voir l'AU 206/06, AMR 51/126/2006, 2 août 2006, et sa mise à jour). Environ quatre heures avant le moment prévu, le gouverneur Mike Rounds a accordé au condamné un sursis jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007, au motif que la méthode prévue pour son exécution n'était pas conforme à la législation du Dakota du Sud relative à l'injection létale. Les textes en la matière, dont la dernière modification remontait à 1984, prévoyaient que deux substances chimiques devaient être utilisées pour les exécutions : «  *une dose mortelle d'un barbiturique à effet ultra-rapide et un produit paralysant »*. Or, l'administration pénitentiaire de cet État recourt à un troisième produit, le chlorure de potassium, également utilisé dans la plupart des États de l'Union.

Le 23 février 2007, le gouverneur Rounds a promulgué une loi adoptée par le corps législatif de l'État, qui rend la législation plus générale et en vertu de laquelle, d'après une récente étude d'experts sur l'injection létale, l'État «  *s'est retranché derrière un secret plus opaque, conformément à la tendance des États à la dissimulation lorsqu'ils s'estiment exposés au risque de recours en constitutionnalité. »* La nouvelle loi dispose :

«  *La peine de mort est infligée dans l'enceinte d'un bâtiment du pénitencier d'État. La peine de mort est infligée par l'injection intraveineuse d'une ou plusieurs substances à dose mortelle. Le directeur de la prison, sous réserve d'approbation du secrétaire d'État chargé de l'administration pénitentiaire, détermine le type et la quantité de substances utilisées pour la peine capitale. L'exécution par injection intraveineuse est menée par une personne formée à l'administration d'une telle injection, qui est désignée par le directeur de la prison sous réserve d'approbation du secrétaire d'État chargé de l'administration pénitentiaire. La personne chargée d'administrer l'injection intraveineuse n'est pas nécessairement médecin, infirmier ou infirmier auxiliaire diplômé d'État, ou membre du corps médical diplômé d'État ou autorisé par la législation de cet État ou de tout autre État de l'Union. L'application de la peine de mort par l'injection intraveineuse d'une ou plusieurs substances selon la méthode définie au présent article ne doit pas être interprétée comme relevant de la médecine. Tout pharmacien ou fournisseur de produits pharmaceutiques est autorisé à délivrer sans ordonnance la ou les substances nécessaires à l'application de la peine de mort au directeur de la prison, afin que soient appliquées les dispositions du présent article, nonobstant toute autre disposition de la loi. »*

Ce texte aura force de loi le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La semaine suivante, Elijah Page risque de devenir la première personne tuée en application de celui-ci, et le premier condamné à être exécuté dans l'État du Dakota du Sud depuis que George Stitts y est mort sur la chaise électrique le 8 avril 1947. Au cours des soixante années qui se sont écoulées depuis cet événement, plus de 100 pays ont aboli la peine capitale *de jure* ou *de facto*.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :**

- faites part de votre compassion pour les proches de Chester Allan Poage, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie ni à minimiser les souffrances qu'il a engendrées ;

- dites-vous opposé à l'exécution d'Elijah Page, en faisant valoir son jeune âge au moment du crime, les violences et le dénuement qui ont marqué son enfance, ainsi que le désaccord exprimé par les deux juges minoritaires de la cour suprême de l'État, et expliquez votre opposition à la peine capitale en général ;
- dites vous réjouir de ce que le Dakota du Sud n'ait procédé à aucune exécution depuis près de soixante ans, et soulignez que 129 pays ont aujourd'hui aboli la peine capitale *de jure* ou *de facto* ;
- priez le gouverneur d'empêcher cette exécution et de soutenir un moratoire sur l'application de la peine de mort dans le Dakota du Sud.

**APPELS À :**

Gouverneur :

Governor Mike Rounds, Office of the Governor, 500 E. Capitol Avenue, Pierre, SD 57501, États-Unis

**Fax : +1 605 773 5844**

**Courriers électroniques : via le site du gouverneur : <http://www.state.sd.us/governor/>**

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES** aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*